

Slovaquie - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



Alertes et dernières minutes

ALERTE

Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

ALERTE

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

Sécurité

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Zones de vigilance



Dernière actualisation le 12/03/2026, information toujours valable à la date du jour

L'ensemble du territoire est en vigilance normale.

Aux abords de la frontière ukrainienne, il est recommandé de voyager en groupe et d'être particulièrement vigilant quant à ses effets personnels.

Avertissement concernant les ours

Environ 1200 ours sont recensés en Slovaquie, essentiellement dans les parcs nationaux des régions centrales et montagneuses : Basses Tatras (Nízke Tatry), Petite et Grande Fatra (Veľká Fatra, Malá Fatra) et Hautes Tatras (Vysoké Tatry).

Des cas d'agressions, y compris dans les zones habitées, ayant été rapportés, la vigilance est recommandée. Il importe en premier lieu d'être attentif à la signalisation spécifique et d'éviter de sortir des sentiers balisés.

Risques encourus et recommandations associées

Délinquance

Des vols à la tire dans les transports en commun et les lieux touristiques de la capitale ainsi qu'aux abords des stations-service sont régulièrement signalés.

Recommandations générales

Il est recommandé de :

- Laisser ses documents d'identité au coffre de son hôtel et se déplacer avec des photocopies ;
- Répartir son argent et ses cartes de crédit dans des poches intérieures ;
- Garer son véhicule de manière à dissuader toute tentative d'effraction.

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Formalités d'entrée

Les citoyens de l'Union européenne peuvent se rendre en Slovaquie pour des séjours inférieurs à 90 jours munis d'un passeport (sans visa) ou d'une carte nationale d'identité dont la validité couvre au moins la durée du séjour.

Les cartes nationales d'identité (CNI) françaises délivrées à des personnes majeures entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont encore valables 5 ans après la date de fin de validité indiquée au verso. Cette extension n'étant pas officiellement reconnue par la Slovaquie, il est recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à celle d'une CNI portant une date de fin de validité dépassée, de manière à éviter tout désagrément pendant le voyage. En cas de voyage uniquement avec une carte nationale d'identité concernée par l'extension de validité, il convient de télécharger et d'imprimer une notice multilingue expliquant ces nouvelles règles.

Pour un séjour supérieur à 90 jours, les Français devront se présenter au bureau de la police des étrangers de leur domicile en Slovaquie munis d'un passeport en cours de validité et d'un justificatif de ce domicile. Ils se verront alors délivrer un titre de séjour.

Les élèves ressortissants d'États tiers de l'Union européenne voyageant au sein d'un groupe scolaire et munis d'un document de voyage collectif (dit passeport collectif) devront être munis d'un justificatif d'identité (passeport, carte d'identité, DCEM).

Mesures liées à la Covid-19

Toutes les restrictions sanitaires pour l'entrée sur le territoire slovaque ont été levées en avril 2022.

Les voyageurs sont néanmoins invités à consulter attentivement les conseils aux voyageurs relatifs à leur pays de transit.

Ces mesures sont susceptibles d'être modifiées avec peu de préavis en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Règlementation douanière

Voyage avec des animaux

Chaque animal doit être muni d'un tatouage aisément reconnaissable ou d'une puce électronique pour son identification ainsi que de son passeport européen pour animaux attestant des vaccinations régulières.

Pour plus d'informations sur le voyage avec des animaux de compagnie, consultez le site du service public.

Importations

Les voyageurs sont autorisés à importer en Slovaquie :

- Cigarettes : 40 unités ;

- Cigarillos (des cigares ne pesant pas plus de 3 g/pièce) : 20 unités ;
- Cigares : 10 unités ;
- Tabac : 50 g ;
- Spiritueux : 1 litre si le volume d'alcool est supérieur à 22°, ou 2 litres s'il est inférieur à 22° ;
- Vin : 4 litres ;
- Bière : 16 litres ;
- Champagne : 4 litres ;
- Espèces : 10 000 € maximum.

Plus d'informations (en anglais).

Santé

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

Afin de pouvoir bénéficier d'une prise en charge par la Sécurité sociale auprès de certains partenaires de santé, les Français de passage doivent être munis d'une carte européenne d'assurance maladie, à demander à leur caisse locale au moins 15 jours avant le départ. Pour plus d'informations, consulter le site de l'Assurance Maladie en ligne.

La carte européenne d'assurance maladie ne couvre pas les frais de rapatriement et les soins de santé privés.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les

étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Encéphalite à tiques** : en fonction des conditions de séjour.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

Risques sanitaires

Encéphalite à tiques

L'encéphalite à tique (TBE) est une maladie virale transmise par la morsure de tiques infestées, surtout au printemps et en été. La consommation de lait cru ou de produits laitiers contaminés est aussi un mode de transmission bien que plus rare.

Les symptômes se présentent généralement en deux phases : d'abord un syndrome grippal associant fièvre, fatigue et courbatures puis des troubles neurologiques graves tels que méningite ou encéphalite (maux de tête, paralysie et confusion).

Il n'existe pas de traitement et la prise en charge est uniquement symptomatique. La prévention repose sur la protection contre les piqûres de tiques et la vaccination en cas de séjour en zone rurale ou boisée. Il est recommandé de se renseigner avant son départ auprès de son médecin traitant ou d'un centre de vaccinations internationales.

Pour plus d'informations, consulter le site Santé Publique France et le site du ministère de la Santé.

Maladie de Lyme

La maladie ou borreliose de Lyme est une infection due à une *Borrelia*, bactérie transmise par piqûre de tique. Toutes les tiques ne sont pas porteuses et d'autres espèces de bactéries peuvent aussi être transmises. L'habitat naturel des tiques comprend les herbes hautes des prairies, les régions boisées et humides, mais aussi les jardins. L'infection est souvent asymptomatique mais elle peut parfois provoquer une maladie invalidante comprenant une atteinte cutanée, puis articulaire et neurologique. Le traitement repose sur des antibiotiques adaptés qui sont d'autant plus efficaces qu'ils sont débutés précocement. La prévention repose sur la protection contre les piqûres de tiques et sur l'examen rigoureux de la peau du corps et du cuir chevelu après toute promenade en milieu rural et particulièrement en forêt. Il est recommandé de

consulter un médecin en cas d'apparition d'une éruption cutanée au pourtour d'une piqure de tique.

Pour plus d'informations, consulter les sites du ministère de la Santé : protection contre les tiques, maladie de Lyme et de l'Institut Pasteur.

Fièvre typhoïde

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur.

Rage

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

Pendant le voyage

Prévention contre les piqûres de tiques

La prévention contre les autres infections transmises par les tiques inclut :

- le port de vêtements couvrants et clairs, serrés au cou, aux poignets et aux chevilles ;
- l'application de répulsifs cutanés sur les parties découvertes ;
- la recherche impérative de la présence de tiques sur le corps, afin de les ôter très rapidement, après toute promenade en milieu rural et particulièrement en forêt dans les régions infestées.

Plus d'informations sur le site de l'Assurance maladie.

Mesures de prévention des contaminations digestives

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Informations utiles

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Transport

Transport routier

Le permis de conduire français est accepté.

La Slovaquie applique la tolérance zéro en matière d'alcool au volant. Les contrôles d'alcoolémie sont fréquents et stricts.

La carte verte d'assurance et l'assurance automobile au tiers sont obligatoires.

La vitesse est limitée à 130 km/h sur autoroute (110 km/h recommandés en cas de pluie), 90 km/h sur route et 50 km/h en agglomération.

Le code de la route slovaque est pratiquement identique, en matière de sécurité, au code français (transport des enfants, ceintures de sécurité, priorité à droite et dans les ronds-points, etc.). En revanche, on relève une inversion dans la couleur des panneaux de signalisation :

contrairement à la France, en Slovaquie les autoroutes sont indiquées sur des panneaux verts et les routes nationales sur des panneaux bleus.

Il convient de veiller au strict respect du code de la route, notamment les limitations de vitesse, les contrôles radar sont fréquents. En cas d'excès de vitesse, il sera demandé d'acquiescer une amende immédiatement. La police retire le permis de conduire au conducteur dans l'attente du paiement de l'amende. Celle-ci peut aller de 250 € à 800 € pour un dépassement de la vitesse autorisée supérieur à 60 km/h hors communes et supérieur à 50 km/h dans une commune. Au-delà, le contrevenant se voit retirer son permis de conduire. Bien que ce ne soit pas précisé, la pratique interdit de se garer à moins de 3 mètres d'un passage pour piétons et il convient de laisser sur le trottoir un espace suffisant (1,50 m)

pour la circulation. Durant toute l'année, il est obligatoire d'avoir ses feux de croisement allumés à toute heure.

Les pneus neige sont obligatoires entre le 15 novembre et le 1er avril dès que les conditions météorologiques l'imposent, c'est-à-dire en cas de présence de couche de neige ou de glace compacte sur la chaussée. La responsabilité du conducteur sera engagée, en cas d'accident, si ces équipements font défaut.

Le port du gilet réfléchissant est obligatoire dès la sortie du véhicule hors d'une zone de parking autorisé. En cas d'accident de la route, il convient de prévenir aussitôt la police locale.

En cas d'infraction au code de la route sur le territoire slovaque, les automobilistes sont poursuivis en France en application d'un échange d'informations sur les infractions routières entre la France et la Slovaquie.

Infrastructures routières

La Slovaquie compte peu d'autoroutes, le réseau routier est en bon état mais les réseaux secondaires et urbains sont de qualité moyenne (chaussée déformée, nids-de-poule non annoncés, signalisation des travaux parfois insuffisante).

La prudence est recommandée au passage des voies ferrées, la signalisation étant souvent imparfaite.

Transports en commun

Le réseau des transports en commun est très bien développé dans les villes en général, et à Bratislava en particulier (tramways, bus, trolleybus). Les tickets, d'un coût variable selon leur durée de validité, peuvent être achetés dans la plupart des arrêts grâce à des bornes automatiques ou dans les kiosques à journaux. Les tickets sont identiques pour tous les transports en commun et doivent obligatoirement être compostés dès l'entrée dans le véhicule.

Réseau ferroviaire

Il est dense et en bon état, mais les trajets sont longs.

Transport aérien

Il n'y a pas, à ce jour, de liaison aérienne entre la Slovaquie et la France. Les voyageurs souhaitant se rendre en Slovaquie transitent principalement par l'aéroport de Vienne (Autriche), bien relié au centre-ville de Bratislava par bus ou taxi (45 mn de route environ).

Législation locale

Vignette d'autoroute

Les **autoroutes** et voies rapides de Slovaquie sont payantes. La vignette vaut pour 10 jours, 1 mois, ou 1 an (valable à compter de la date d'achat ou du 01/01 au 31/12. Cette vignette est **électronique**.

On peut se la procurer :

- Soit à l'entrée du pays, dans les stations-services ;
- Soit à l'avance, en ligne (site accessible en anglais).

Tout véhicule circulant sans vignette sur les tronçons où celle-ci est obligatoire est passible d'une amende dont le montant peut atteindre 500 €.

Les conducteurs de poids lourds supérieurs à 3,5 t ont l'obligation de s'arrêter à la frontière (guichet ouvert 24/24h) pour munir le véhicule d'un appareil de télépéage ou « go-box ». Les contrôles des poids lourds sont très fréquents.

Conduite en état d'ivresse au volant

Les contrôles d'alcoolémie sont fréquents. La Slovaquie applique la tolérance zéro. Les peines encourues sont sévères, allant jusqu'à la garde à vue pour un contrôle positif dès constatation d'une concentration supérieure à 0,4 g d'alcool par litre de sang.

Stupéfiants

La vente et la consommation de stupéfiants sont interdites et sévèrement réprimées.

Divers

La connaissance de la langue slovaque peut se révéler indispensable en dehors des grandes agglomérations.

Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Visa d'affaires

Conformément à la réglementation en vigueur dans l'Union européenne, tout Français, voyageur d'affaires ou simple citoyen :

- Est dispensé de visa pour des séjours de moins de 90 jours ;
- Au-delà de cette durée, doit se présenter à la police des étrangers pour obtenir un permis de résidence.

Réseaux de communication

Le réseau de télécommunication est de bonne qualité en Slovaquie. Les réseaux 3G et 4G sont présents. Les frais d'itinérance relatifs à l'usage d'un téléphone mobile ont disparu dans toute l'Union européenne depuis le 1er juillet 2017.

Données économiques

Consulter la fiche repères économiques Slovaquie.

Contacts utiles

Service économique

Des informations économiques générales sur la Slovaquie peuvent être obtenues auprès du **Service économique de l'ambassade de France à Bratislava**, qui a pour mission l'analyse et la veille économique et financière, les échanges bilatéraux, le commerce extérieur, les investissements directs étrangers, les relations avec les administrations locales, l'organisation de missions officielles en Slovaquie et en France, et le suivi des affaires européennes, bilatérales et multilatérales dans les principaux secteurs de l'économie. **Une assistance aux investisseurs**

présents en Slovaquie est également assurée.

Service économique de Bratislava

Sedlárska 7

P.O. Box 132

814 99 - Bratislava, Slovaquie

Tél. : +421 2 59 34 74 00

Courriel : bratislava@dgtresor.gouv.fr

Site Internet

CCEF

Les Conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) forment un **réseau actif de plus de 4 000 membres dans 146 pays**, au service de la présence française dans le monde. Ils apportent leur expérience pour conseiller les pouvoirs publics, parrainer les entreprises, former les jeunes aux métiers de l'international et promouvoir l'attractivité de la France pour les investissements internationaux.

Présidente de section : Mme Eve BOURDEAU

Site internet : Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

CCFS

La **Chambre de commerce franco-slovaque** (CCFS) a pour objet de développer le commerce entre la France et la République slovaque, de favoriser le développement des relations bilatérales et d'encourager et accompagner les investissements français en Slovaquie. Elle anime la vie de la communauté d'affaires franco-slovaque à travers l'organisation de nombreux événements (tables rondes, petits déjeuners débats, conférences, etc.). Elle propose une gamme étendue de services.

Chambre de commerce franco-slovaque (FSOK)

Klariská 14

811 03 Bratislava

Président : Miroslav Kot

Site Internet

Atout France

Site internet

FMI

La Slovaquie et le FMI

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

Police secours : 112

Annuaire des représentations Slovaques en France

[Voir la liste](#)

Ambassade de France en Slovaquie

Publié le : 05 juin 2025

Coordonnées

Palais Kutscherfeld - Hlavné Namestie 7
81283 Bratislava
Slovaquie

48.143744879198, 17.107579062938

+421 2 50 11 22 00

+421 2 50 11 22 00

Liens utiles

[Ambassade de France en Slovaquie](#)

Facebook 

X 

Youtube 

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.

Accès ACCEO (personnes sourdes / malentendantes) : <https://app.acce-o.fr/client/service-france-consulaire>